

PLAIDOYER DE L'ASSOCIATION
QUÉBÉCOISE DES ORGANISMES
DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

COP 27



aqoci

Association québécoise
des organismes de
coopération internationale

Mise en contexte

Nous vivons actuellement une crise climatique dont les impacts sont multiples et, selon le dernier rapport du GIEC, encore plus rapides et plus importants qu'anticipés. La désertification, la fonte des glaciers, la hausse du niveau des océans, les inondations, la perte de biodiversité, les sécheresses, les tempêtes et les vagues de chaleur, pour ne nommer que ceux-là, entraînent des conséquences directes pour les populations à travers le monde. Cependant, tout le monde n'a pas contribué également à cette crise. Et tout le monde n'est pas aussi vulnérable à ses impacts.

La *responsabilité* repose largement sur les épaules des pays du Nord, comme le Canada, qui ont généré la grande majorité des gaz à effet de serre (GES) ayant causé les changements climatiques. Paradoxalement - et de manière profondément injuste - les personnes qui subissent généralement les pires conséquences sont celles qui ont y ont le moins contribué, comme les populations des pays du Sud. L'Afrique, par exemple, n'est responsable que de 3,8 % des gaz à effet de serre, mais subit de plein fouet ses conséquences. Au-delà des pays eux-mêmes, par contre, c'est le système capitaliste et l'expansion de ses activités liées à l'exploitation de la nature et des populations, et à la destruction de l'environnement pour le profit, qui est en cause.

Par ailleurs, certains groupes sont plus vulnérables que d'autres aux impacts des changements climatiques. Si nous faisons tous face à la même tempête, nous ne sommes pas tous dans le même bateau, comme on dit. En effet, des systèmes d'oppression, comme le patriarcat, le colonialisme et le racisme, entre autres, expliquent en partie la vulnérabilité accrue de certains groupes (comme les femmes, les peuples ayant subi la colonisation, les personnes racisées) aux impacts de la crise climatique et doivent être pris en compte au même titre que le capitalisme parmi les causes de cette crise. Ces groupes, auxquels il faut ajouter notamment les jeunes, ne sont cependant pas des victimes passives dans cette histoire, mais plutôt des acteurs de changement porteurs de solutions concrètes.

L'AQOCI aborde ces enjeux dans une perspective de *justice climatique*, i.e. en considérant que la crise climatique est non seulement un problème environnemental, mais aussi un problème de justice sociale complexe, et en plaçant au centre les populations qui sont les plus vulnérables à ses effets. Et pour promouvoir une plus grande justice climatique, l'AQOCI mène différentes actions de plaidoyer, notamment dans le cadre des conférences internationales sur le climat, soit les « COP ».

En amont de la COP 27 qui se déroulera en Égypte en novembre 2022, l'AQOCI a donc convié les membres de sa communauté de pratique en environnement, du Comité québécois femmes et développement (CQFD), de sa Table de concertation jeunesse en solidarité internationale (TCJSI), ainsi que de sa délégation jeunesse à la COP27 pour identifier une liste de demandes à adresser aux gouvernements des pays du Nord, du Canada et du Québec.

Dans le contexte de la COP 27 qui aura lieu du 6 au 18 novembre prochains à Charm el-Cheikh en Égypte, l'AQOCI demande aux États ayant le plus contribué à la crise climatique, dont notamment aux gouvernements canadien et québécois, de faire leur juste part et de prendre des mesures visant à favoriser une plus grande justice climatique, en particulier pour les populations les plus affectées par les changements climatiques comme les populations des pays du Sud, les jeunes, les femmes, les Autochtones, les communautés racisées, les travailleuses et les travailleurs, les personnes LGBTQI2S+, les personnes vivant avec un handicap et les migrant-e-s climatiques.

**L'AQOCI souhaite
que des progrès
significatifs soient
réalisés d'ici la
COP28 sur ces
quatre demandes :**



Droits humains

Respecter, protéger et réaliser tous les droits humains, incluant le droit à un environnement sain, en tenant compte en particulier des populations les plus affectées par les changements climatiques.

Gouvernance



Assurer une représentation plus importante dans l'ensemble des instances de gouvernance climatique des populations les plus affectées par les changements climatiques.

Financement



Augmenter le financement dédié spécifiquement à des initiatives par et pour les populations les plus affectées par les changements climatiques.

Responsabilité



Faire preuve d'une plus grande responsabilité envers les États les moins responsables, mais les plus affectés par les changements climatiques.

Demandes politiques



Droits humains

Respecter, protéger et réaliser tous les droits humains, incluant le droit à un environnement sain, en tenant compte en particulier des populations les plus affectées par les changements climatiques.

RECONNAISSANT QUE...

- La dégradation de l'environnement, les changements climatiques, la perte de biodiversité, la désertification et le développement non durable font partie des menaces les plus urgentes et les plus graves qui pèsent sur la capacité des générations actuelles et futures d'exercer tous les droits humains de manière effective.
- L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré, le 28 juillet 2022, que tous les habitants de la planète ont droit à un environnement sain et que les États ont l'obligation de respecter, de protéger et de promouvoir les droits humains, y compris dans le cadre de toute action engagée pour remédier aux problèmes environnementaux.
- Les droits humains de certaines populations particulièrement affectées par les changements climatiques sont bafoués par la gestion actuelle de la crise climatique par les États.
- Bien que plus de 16 millions de personnes ont migré en raison d'événements extrêmes liés au climat en 2018 et qu'on estime que ce nombre atteindra 200 millions d'ici 2050, le droit international ne prévoit actuellement aucun statut juridique particulier pour les migrant-e-s climatiques.
- Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) soulignait, dans son rapport publié en mars 2022, que la prise en compte des communautés autochtones et de leurs savoirs était maintenant incontournable afin de limiter les impacts à long terme des changements climatiques, porteuses de pratiques et de savoirs qui témoignent d'une longue adaptation et d'une compréhension approfondie des écosystèmes locaux.
- Dans plusieurs pays, les populations les plus impactées par les changements climatiques sont largement dépendantes des ressources naturelles pour leur survie étant donné leur responsabilité pour l'approvisionnement en eau, en nourriture et en énergie pour la cuisson et le chauffage. Les effets des changements climatiques, incluant les sécheresses, l'incertitude liée aux précipitations et la déforestation rendent l'approvisionnement de ces ressources plus difficile.
- Le nombre de personnes confrontées à l'insécurité alimentaire est passé de 135 millions en 2019 à 345 millions en 2022.

L'AQOCI FORMULE LES DEMANDES SUIVANTES :

À tous les États

- Ajouter l'obligation de respecter, protéger et réaliser les droits humains, notamment les droits des peuples autochtones, au texte final de l'Article 6 de l'Accord de Paris sur les mécanismes d'échange de droits d'émission de carbone.
- Reconnaître officiellement le statut de réfugié-e climatique dans le droit international.
- Reconnaître la complémentarité des savoirs locaux, traditionnels et scientifiques.

Au gouvernement du Canada

- Inclure le droit à un environnement sain dans sa constitution.
- Respecter le principe d'équité intergénérationnelle dans toutes les politiques et tous les programmes climatiques.
- Définir un plan d'accueil pour les réfugiés climatiques au Canada, incluant des mesures pour garantir leur sécurité et leur intégration.



Gouvernance

Assurer une représentation plus importante dans la gouvernance climatique des populations les plus affectées par les changements climatiques.

RECONNAISSANT QUE...

- Seulement 13% des chef-fe-s de délégation étaient des femmes lors de la COP de 2021 et que, au rythme actuel, la parité entre les genres dans les délégations nationales à la COP ne sera pas atteinte avant 2040.
- Les jeunes, les femmes, les Autochtones, les membres des communautés racisées et les personnes LGBTQI2S+ sont des acteurs de changement importants, mobilisés pour la justice climatique et écologique.
 - Composant moins de 5 % de la population mondiale, les peuples autochtones protègent 80 % de la biodiversité mondiale, occupent des terres qui représentent environ 20 % du territoire de la Terre, mais qui contiennent 80 % de la biodiversité mondiale restante, un signe que les peuples autochtones sont des gardiens efficaces de l'environnement.
 - Les femmes contribuent de manière importante à la prise de mesures liées au climat.
 - Les minorités de genre et sexuelles font preuve d'un large éventail de ressources, de compétences et de connaissances uniques lorsqu'il s'agit de faire face aux impacts climatiques.

L'AQOCI DEMANDE :

À tous les États

- Soutenir la participation active de ces populations dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques climatiques :
 - › Offrir un accompagnement afin qu'elles soient présentes, mais aussi efficaces dans la gouvernance et les négociations.
 - › Garantir des moyens d'action à ces communautés en les reconnaissant comme des acteurs clés et en les appuyant dans les organisations à l'aide de moyens humains, financiers, de renforcement de capacités et de formations.
 - › Assurer une représentativité d'au moins 50 % de l'ensemble de ces populations dans les instances internationales de négociations climatiques comme la CCNUCC.

Au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec

- Soutenir la participation active, au même titre que celle des femmes est promue, d'autres groupes davantage touchés par les changements climatiques, dans les instances de décision et de négociation en matière d'action climatique (incluant les jeunes, les Autochtones, les communautés racisées, les travailleuses et les travailleurs, les personnes LGBTQI2S+, les personnes vivant avec un handicap).
- Mettre sur pied des comités consultatifs formés de ces groupes pour conseiller et orienter l'action climatique du Canada et du Québec à l'international.



Financement

Augmenter le financement dédié spécifiquement à des initiatives par et pour les populations les plus affectées par les changements climatiques.

RECONNAISSANT QUE...

Mondialement

- Les coûts annuels estimés pour l'adaptation dans les pays du Sud sont de l'ordre de 70 milliards de dollars, mais pourraient atteindre 300 milliards de dollars d'ici à 2030. Seuls 21 % du financement international de la lutte contre les changements climatiques sont consacrés à l'adaptation et à la résilience.
- Les pays du Sud devront assumer environ 75 % des coûts liés aux impacts climatiques mondiaux, même s'ils ne sont historiquement responsables que de 10 % des émissions de carbone
- Le rapport du GIEC sur l'atténuation publié en mars 2022 a révélé que pour répondre aux besoins évalués pour la seule atténuation, les flux de financement du climat devraient être multipliés par 4 à 8 dans les pays du Sud et par 2 à 5 dans les pays du Nord.

- Il existe suffisamment de capitaux et de liquidités au niveau mondial pour combler les écarts d'investissement, compte tenu de la taille du système financier mondial, mais il existe des obstacles à la réorientation des capitaux vers l'action climatique
- Les coûts estimés des pertes et des dommages à l'horizon 2030 sont compris entre 290 et plus de 580 milliards de dollars.
- Les promesses de financement des pays du Nord n'ont pas été respectées jusqu'à maintenant.
- Les projets avec l'égalité des genres comme objectif principal, incluant les projets mis en œuvre par des organismes de droits des femmes, sont inexistantes en financement climatique.
- L'agriculture durable contribue à la fois aux efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.
- L'agroécologie et l'agrobiodiversité offrent des stratégies porteuses pour réduire les risques des variations climatiques dans les programmes portant sur la sécurité alimentaire et l'agriculture.
- Alimentée par les conflits, les chocs climatiques et la COVID-19, la crise s'intensifie alors que la guerre en Ukraine fait grimper les coûts des aliments, du carburant et des engrais. La dégradation de l'environnement, les conflits et les inégalités fragilisent le système alimentaire et poussent davantage de personnes dans les régions vulnérables vers la faim et la pauvreté.

Au Canada

- En 2021, le Canada a annoncé qu'il allait doubler sa participation au financement international climatique, qui passerait de 2,65 milliards de dollars (2015-2021) à 5,3 milliards de dollars (2021-2026).
- Jusqu'en 2019-20, à peine 9 % du financement climatique canadien avait été acheminé par l'entremise d'organismes de la société civile, et 84 % avaient emprunté les canaux des organismes multilatéraux et des banques de développement. Étant donné le contexte très spécifique des vulnérabilités climatiques, les évaluations récentes ont souligné l'importance de mobiliser les acteurs locaux — organismes communautaires et gouvernements locaux — dans la réalisation d'un programme efficace d'adaptation.
- Environ 70 % du précédent financement climatique du Canada est venu sous forme de prêts, et seulement 30 % sous forme de subventions, endettant ainsi davantage les pays vulnérables aux changements climatiques.

L'AQOCI DEMANDE :

À l'ensemble des États

- Respecter rétroactivement la promesse de financement par les pays du Nord de 100 milliards de dollars par an depuis 2020 et jusqu'en 2025, afin de promouvoir la justice climatique et participer au financement des pertes et préjudices des pays vulnérables et des victimes du changement climatique.
- De ce 100 milliards de dollars :
 - › assurer qu'au moins 50 % soit dédié à l'adaptation.
 - › assurer qu'au moins 75 % soit des subventions et non pas des prêts.
 - › Dédier des sommes additionnelles et complémentaires pour les pertes et dommages des pays vulnérables aux changements climatiques, sur la base de contributions annuelles fondées sur la responsabilité historique et les mettre rapidement à la disposition des pays victimes des impacts des

- changements climatiques.
- Accorder une plus grande place à la société civile et aux autres acteurs locaux en repensant ces méthodes pour acheminer le financement climatique.
 - Assurer le cycle de financement pour l'après 2025, en prenant en considération les recommandations ci-haut portant sur le cycle précédent, et inclure les groupes en situation de vulnérabilité dans la coconstruction des mécanismes.
 - Faire de nouveaux investissements pour renforcer les systèmes alimentaires, s'attaquer au défi immédiat de la faim et de la hausse des prix des aliments, et fournir un soutien d'urgence aux citoyen-ne-s et aux agriculteur-trice-s.
 - Encourager et soutenir avec des ressources humaines et financières les pratiques agroécologiques et les pratiques d'agriculture durables, qui contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques.

Au Gouvernement du Canada et du Québec

- Rehausser le financement de l'action climatique à hauteur de la juste part du Canada et du Québec.
- Appuyer la création d'un mécanisme de financement pour les pertes et dommages et contribuer à ce financement.
- Favoriser des appels de propositions plus inclusifs permettant aux organisations de la société civile canadiennes de différentes envergures de travailler avec des partenaires locaux pour développer des projets parvenant à répondre réellement aux plus grands défis auxquels ces communautés font face.



Responsabilité

D'assurer une plus grande responsabilité de la part des États principalement responsables des changements climatiques envers les États les moins responsables, mais les plus impactés.

RECONNAISSANT QUE...

Mondialement

- La justice climatique établit un lien de causalité entre différentes sources d'inégalités, les conditions socioéconomiques défavorables des pays du Sud, et la grande vulnérabilité de ces derniers aux changements climatiques.
- Ces inégalités imposent aux pays du Nord un devoir moral envers leurs homologues du Sud : celui de mobiliser les ressources nécessaires afin que ces derniers aient les mêmes chances de lutter contre les changements climatiques.
- La coopération internationale joue un rôle essentiel pour ce qui est d'aider les pays du Sud, qui se heurtent à des difficultés particulières, à renforcer leurs capacités sur le plan des ressources humaines, institutionnelles et technologiques.

Au Canada

- Les politiques climatiques actuelles du Canada sont nettement insuffisantes pour limiter le réchauffement global moyen à 1,5°C et nous placent plutôt sur la voie d'un réchauffement aux conséquences catastrophiques qui se situerait entre 3°C et 4°C, et que le Canada est un des principaux pays responsables du réchauffement climatique.
- Beaucoup d'entreprises canadiennes tirent profit d'activités à l'étranger au détriment de la population locale et de la planète : travaux forcés, contamination irréversible de terres et de cours d'eau, violation des droits humains et soumission ou déplacement forcé de populations pour faire place à des activités économiques.

L'AQOCI DEMANDE :

À l'ensemble des États

- Accélérer la transition juste vers des énergies renouvelables et soutenir les pays du Sud dans cette transition.
- Mettre fin à la crise de la dette souveraine des pays du Sud et promouvoir la justice en matière de dette. Rediriger les ressources publiques pour qu'elles ne servent plus des emprunts prédateurs, illégitimes et coloniaux, mais soient réorientées vers l'action climatique et les services publics.
- Mettre fin à l'influence des entreprises et à leur accaparement des biens publics mondiaux et de la fourniture de services en se centrant sur les droits humains et la responsabilité des capitaux privés.

Au gouvernement du Canada

- Adopter au Canada une loi sur le devoir de diligence des entreprises canadiennes à l'étranger, qui obligerait les entreprises canadiennes à prévenir les atteintes aux droits humains et à l'environnement tout au long de leurs opérations et chaînes d'approvisionnement mondiales.
- Pour faire sa juste part, le Canada devrait réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 60 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2005 afin d'atteindre zéro émission nette le plus tôt possible avant 2050.

Au gouvernement du Québec

- Rehausser sa cible de réduction des gaz à effet de serre de manière à refléter sa juste part dans la lutte aux changements climatiques

Lexique

Colonialisme : La colonisation désigne la mise en tutelle, l'invasion et l'occupation physique du territoire d'un peuple par un autre peuple afin d'en extraire les ressources, d'établir des colonies et de transformer les pratiques culturelles et les modes de vie des peuples colonisés. Le colonialisme, quant à lui, correspond à l'idéologie par laquelle la pratique de la colonisation est légitimée par les forces coloniales. Le colonialisme comme système de pensée a permis aux colonisateurs de justifier l'exploitation et la domination des peuples colonisés sur la base d'une prétendue supériorité morale, culturelle, raciale et économique. Contrairement à la pratique de la colonisation qui est presque révolue, le colonialisme est toujours d'actualité, notamment lors de l'imposition d'un agenda externe contraignant visant à détruire des valeurs culturelles ou des structures sociales, à reproduire des hiérarchies « raciales » par les pratiques et les discours, ou à délégitimer des savoirs d'une collectivité (AQOCI, lexique de la solidarité internationale¹).

Devoir de diligence des entreprises : C'est un processus qui permet d'identifier, de prévenir, et d'atténuer les impacts négatifs réels et potentiels des activités des entreprises, de leur chaîne d'approvisionnement et de leurs relations d'affaires. Ce processus permet aussi de rendre des comptes de la manière dont ces impacts, en matière de droits humains et environnementaux, par exemple, sont traités (OCDE, 2018).

Droit à un environnement sain : Chacune et chacun devrait pouvoir vivre dans un environnement favorable à sa santé et à son bien-être. Un environnement sain est considéré comme une condition préalable à la réalisation d'autres droits humains, dont le droit à la vie, à l'alimentation, à la santé et à un niveau de vie suffisant. (Rapporteur spécial, Droits de l'Homme et de l'Environnement).

Équité intergénérationnelle : Les jeunes générations, et à plus forte raison celles à naître, ont relativement peu contribué aux changements climatiques. Pourtant, à cause de leur espérance de vie, ce sont elles qui subiront la majeure partie de leurs conséquences. (Journées québécoises de la coopération internationale).

Intersectionnalité : L'intersectionnalité est un outil d'analyse pour comprendre l'intersection de multiples systèmes d'oppression et facteurs identitaires. En effet, le patriarcat ne saurait à lui seul expliquer les oppressions simultanées que subissent beaucoup de femmes. Les systèmes d'oppression se construisent mutuellement tout en restant autonomes. Ces systèmes doivent donc être combattus simultanément et ne doivent pas être hiérarchisés. L'approche intersectionnelle analyse les effets croisés pouvant influencer sur la réalité d'une personne selon l'appartenance ethnoculturelle, la classe sociale, la caste, l'âge, la situation de handicap, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle, etc. L'approche intersectionnelle reconnaît que les différentes oppressions sont vécues simultanément et sont indissociables les unes des autres. Elle suppose également de prendre conscience de ses propres privilèges. Par intersectionnalité, on fait référence à un féminisme inclusif qui tient compte des réalités de toutes les femmes.

Justice climatique : La justice climatique signifie aborder la crise climatique non seulement comme un problème environnemental, mais comme un problème de justice sociale complexe, en plaçant au centre les populations qui sont les plus vulnérables à ses effets. Cela suppose de s'attaquer aux causes profondes de la crise climatique, y compris les modes de production, la consommation et le modèle d'accords commerciaux tout en faisant des progrès en termes d'équité ainsi que de protection et de réalisation des droits humains (AQOCI, Pour une justice climatique féministe).

Justice climatique féministe intersectionnelle : La justice climatique féministe signifie d'aborder la question des changements climatiques comme un problème social complexe et à travers une analyse de genre intersectionnelle des relations de pouvoir inégales basées sur le genre et d'autres caractéristiques, comme le statut socio-économique, la race, l'origine ethnique, la nationalité, la capacité, l'orientation sexuelle, l'âge, etc. Ce type d'analyse vise particulièrement les causes profondes des inégalités, la transformation des rapports de pouvoir et la promotion des droits des femmes. (AQOCI, Pour une justice climatique féministe).

¹ L'AQOCI travaille présentement un lexique renouvelé de la solidarité internationale, dont les termes de colonialisme et racisme systémique en feront partie. Ce lexique sera disponible à partir du mois de juillet 2023.

Populations les plus affectées par les changements climatiques : Les changements climatiques, dont les causes et les effets se répartissent inégalement sur la planète, menacent de façon particulière les droits de certains pays et groupes sociaux. Les populations des pays du Sud, les femmes, les jeunes, les Autochtones, les communautés racisées, les personnes LGBTQI2S+, les migrant-e-s climatiques, les travailleuses et les travailleurs, et les personnes vivant avec un handicap font partie des populations les plus affectées par les changements climatiques.

Racisme systémique : Le racisme systémique est : « un ensemble de structures, d'actions et de croyances économiques, politiques et culturelles qui systématisent et perpétuent la répartition inégale des privilèges, des ressources et du pouvoir entre les personnes blanches et les personnes de couleur (racisées) » (Hillard cité dans Ligue des droits et libertés, 2017). La dimension « systémique » de cette forme de racisme indique qu'il est inscrit dans l'organisation de la société, c'est-à-dire dans les institutions comme dans les attitudes et les pratiques empreintes de préjugés et de stéréotypes et qu'il se perpétue dans le temps. (AQOCI, lexique de la solidarité internationale²).

Responsabilité : Les États ont la responsabilité première de respecter, faire respecter et promouvoir les droits de l'homme reconnus tant en droit international qu'en droit interne, et de prévenir les atteintes à ces droits, en assurant aussi que les sociétés transnationales et autres entreprises commerciales respectent ces droits. ([Human Rights Library, 2003](#)).

Société patriarcale : Structures et pratiques d'une société qui institutionnalisent le pouvoir des hommes (physique, social, économique, etc.) sur les femmes. (Oxfam International, Conceptual framework and Strategies, 2008.)

Souveraineté alimentaire : Le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables, et leur droit de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires. Elle promeut un modèle de production durable et à petite échelle qui bénéficie aux communautés et à leur environnement. La souveraineté alimentaire donne la priorité à la production et consommation d'aliments au niveau local. Elle reconnaît le droit des pays à protéger leurs producteurs locaux des importations bon marché et à contrôler leur production. (Via Campesina).

Transition juste : La transition juste est une progression collective et volontaire vers un modèle de société sobre en ressources naturelles, en énergie et en carbone qui permette de satisfaire de manière durable, équitable et sûre (pour les humains et leur environnement) les besoins des citoyennes et citoyens. C'est la mise en place d'un projet collectif constitué d'un ensemble de principes, de processus et de pratiques permettant de répondre simultanément aux deux plus grands défis de ce siècle : protection de l'environnement et justice sociale (Mouvement Actes).

² Idem.

Sources

- 1 GIEC. 2022. En ligne : <https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/> (consulté le 25 octobre 2022).
- 2 Canada. 2018. « Sommet du leadership sur les changements climatiques : les femmes en action pour le climat Sommaire de la présidente ». En ligne : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2018/05/sommet-du-leadership-sur-les-changements-climatiques--les-femmes-en-action-pour-le-climat-sommaire-de-la-presidente.html> (consulté le 25 octobre 2022).
- 3 Programme alimentaire mondial, 2022. « 2022, une année de faim sans précédent ». En ligne : <https://fr.wfp.org/global-hunger-crisis> (consulté le 26 octobre 2022).
- 4 Amnistie internationale, 2021. « Recommandation aux États en vue de la COP26 pour une action respectueuse des droits humains ». En ligne : <https://amnistie.ca/sinformer/2021/international/recommandations-aux-etats-en-vue-de-la-cop26-pour-une-action> (consulté le 26 octobre 2022).
- 5 We Do, 2022. « Women's participation in the UNFCCC : 2022 report ». En ligne : <https://wedo.org/womens-participation-in-the-unfccc-2022-report/> (consulté le 26 octobre 2022).
- 6 International Institute for Sustainable Development, 2022. « Indigenous people: Defending an Environment for All ». (consulté le 26 octobre 2022).
- 7 Gouvernement du Canada, 2021. « Les femmes et les changements climatiques ». En ligne : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/femmes.html> (consulté le 26 octobre 2022).
- 8 Stockholm Environment Institute, 2021. « Climate justice means involving gender and sexual minorities in policy and action ». En ligne : <https://www.sei.org/perspectives/climate-justice-gender-sexual-minorities/> (consulté le 26 octobre 2022).
- 9 We Do, 2022. « Women's participation in the UNFCCC : 2022 report ». En ligne : <https://wedo.org/womens-participation-in-the-unfccc-2022-report/> (consulté le 26 octobre 2022).
- 10 UNEP, 2020. « Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation ». En ligne : <https://www.unep.org/fr/resources/rapport-2020-sur-lecart-entre-les-besoins-et-les-perspectives-en-matiere-dadaptation> (consulté le 26 octobre 2022).
- 11 Canadian Coalition on Climate Change and Development, 2021. « Le financement climatique pour la justice climatique ». En ligne : http://climatechangeanddev.ca/wp-content/uploads/2021/10/C4D-Policy-Brief_FR-Version-min.pdf (consulté le 26 octobre 2022).
- 12 GIEC, 2022. « Climate Change 2022 : Mitigation of Climate Change ». En ligne : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/> (consulté le 26 octobre 2022).
- 13 Réseau action climat Canada, 2022. « Note de breffage pour la Semaine du climat 2022 ». En ligne : <https://climateactionnetwork.ca/wp-content/uploads/Note-de-breffage--Assemble%CC%81e-ge%CC%81ne%C-C%81rale-des-Nations-unies-et-la-Semaine-du-climat.pdf> (consulté le 26 octobre 2022).
- 14 Oxfam International, 2022. « L'heure des comptes ». En ligne : <https://www.oxfam.org/fr/publications/lheure-des-comptes> (consulté le 26 octobre 2022).
- 15 Canadian Coalition on Climate Change and Development, 2021. « Le financement climatique pour la justice climatique ». En ligne : http://climatechangeanddev.ca/wp-content/uploads/2021/10/C4D-Policy-Brief_FR-Version-min.pdf (consulté le 26 octobre 2022).

- 16 AQOCI, 2020. « Une approche féministe à la justice climatique ». En ligne : https://aqoci.qc.ca/wp-content/uploads/2020/04/pdf_fiche_approche_feministe_a_la_justice_climatique_2020.pdf (consulté le 26 octobre 2022).
- 17 Idem.
- 18 Gouvernement du Canada, 2021. « Financement climatique du Canada aux pays en développement ». En ligne : <https://www.international.gc.ca/world-monde/funding-financement/climate-developing-countries-climatique-pays-developpement.aspx?lang=fra> (consulté le 26 octobre 2022).
- 19 Canadian Coalition on Climate Change and Development, 2021. « Le financement climatique pour la justice climatique ». En ligne : http://climatechangeanddev.ca/wp-content/uploads/2021/10/C4D-Policy-Brief_FR-Version-min.pdf (consulté le 26 octobre 2022).
- 20 Idem.
- 21 Idem.
- 22 Idem.
- 23 Carrefour solidarité internationale, 2020. « Mémoire sur le financement international de l'action climatique ». En ligne : https://www.csisher.com/wp-content/uploads/2020/08/memoire-financement-action-climatique-aout20_carrefour-solidarite-internationale.pdf (consulté le 26 octobre 2022).
- 24 JQSI, 2019. « Pétition destinée au gouvernement canadien pour qu'il fasse sa juste part pour la justice climatique ». En ligne : http://www.cs3r.org/5905-changeons_le_syst%C3%A8me_pas_le_climat! (consulté le 26 octobre 2022).
- 25 Idem.
- 26 Nations Unies, 2022. « Promotion et protection des droits humains : questions relatives aux droits humains, y compris divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits humains et des libertés fondamentales ». En ligne : https://digitallibrary.un.org/record/3982508/files/A_76_L.75-FR.pdf?ln=en (consulté le 26 octobre 2022).
- 27 JQSI, 2019. « Pétition destinée au gouvernement canadien pour qu'il fasse sa juste part pour la justice climatique ». En ligne : http://www.cs3r.org/5905-changeons_le_syst%C3%A8me_pas_le_climat! (consulté le 26 octobre 2022).
- 28 Alliance de la fonction publique du Canada, 2022. « Loi sur la diligence raisonnable en matière de droits de la personne à l'étranger : la pression monte ». En ligne : <https://syndicatifpc.ca/loi-sur-diligence-raisonnable-en-matiere-droits> (consulté le 26 octobre 2022).
- 29 Nexus Action féministe pour la justice économique et climatique, 2022. « Concepts et demandes clés ». En ligne : https://wedo.org/wp-content/uploads/2022/05/ActionNexus_KeyDemands_FR.pdf (consulté le 26 octobre 2022).
- 30 Idem.
- 31 Réseau action climat Canada, 2020. « Canada's Climate Fair Share to Limit Global Warming to 1.5C ».



Association québécoise
des organismes de
coopération internationale

aqoci.qc.ca

